

Lettre de Politique de Développement Rural

Lettre de Politique de Développement Rural

PREAMBULE:

La présente Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR). vise à fournir une vision claire des objectifs poursuivis par le Gouvernement et des modalités d'intervention privilégiées pour assurer l'efficacité des actions entreprises en vue d'atteindre ces objectifs. Ce document s'insère dans le travail de réflexion en cours sur la stratégie de réduction de la pauvreté.

Elle comprend quatre chapitres; l'introduction rappelle le contexte économique et la politique nationale; le second chapitre spécifie les objectifs et stratégies de développement rural ainsi que les mesures à prendre; le chapitre 3 introduit les modes opératoires et le dernier chapitre concerne le suivi. Trois annexes en font aussi partie intégrante:

L'élaboration de cette lettre s'inscrit dans une démarche évolutive basée sur une revue semestrielle permettant d'en améliorer le contenu ainsi que le pilotage opérationnel du secteur. Cette revue s'appuiera sur un examen des évolutions et des mesures prises au niveau sectoriel et par filière ainsi que les documents de mise à jour du PADR.

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

Madagascar vit sous ajustement structurel depuis 20 ans. Dans le passé et jusqu'en 1996 (hormis la période 1988-90), Madagascar a connu une croissance économique largement inférieure à la croissance démographique. Avec 1,3% de croissance annuelle du PIB en prix constants entre 1984 et 1996, le revenu par habitant a baissé de 1,4% par an sur cette période. Par la suite, les réformes entreprises lors des programmes d'ajustement structurel ont permis d'obtenir en moyenne 4,3% de croissance annuelle du PIB entre 1996 et 2000 (1,6% de croissance du PIB/hab). Pour la période 1999-2001, la stratégie du Gouvernement définie dans le DCPE (Document Cadre de Politique Economique) a privilégié les réformes et initiatives visant à valoriser le potentiel de croissance de l'économie tout en préservant la stabilité macro-économique.

Aujourd'hui, Madagascar fait encore partie du groupe des pays les plus pauvres. L'indice de pauvreté qui était de 59 % en 1985, puis culminait à 74 % en 1993 est descendu à 69 % en 1997 et à 67,3 % en 1999. Le revenu par habitant est actuellement de \$230. En 1999, la répartition de la population est de 74,5 % en milieu rural et de 25,5 % en milieu urbain. En 1997, 80 % de la population est à faible revenu et la pauvreté rurale demeure sévère.

Par ailleurs le poids de la dette à Madagascar demeure important. Le service de la dette extérieure s'est cependant largement amélioré et représente en 1999 12,4% des recettes d'exportation, 27,4 % des recettes fiscales et 3 % du PIB. D'autres signes d'amélioration ont été notés :

- Le taux d'inflation qui était d'environ 50 % en 1995 est descendu à 5,9 % en 1999
- le taux de croissance en 2000 est de 4,8 % soit une croissance positive du revenu réel par habitant autour de 2,2%
- le taux d'investissement qui était de 11 % du PIB entre 1995 et 1998 est passé à 16,2 % en 1999-2000

Ces résultats sont l'aboutissement des efforts importants entrepris par le Gouvernement dans le domaine de la politique économique et des réformes structurelles. Les efforts ont ainsi porté sur un nombre de domaines cruciaux touchant notamment à (i) l'accélération de la réforme de la fonction publique et la privatisation des entreprises publiques, (ii) l'amélioration de la compétitivité de l'économie, (iii) la promotion de la bonne gouvernance, (iv) la promotion des investissements locaux, (v) l'ouverture aux investissements extérieurs, (vi) le développement des échanges commerciaux régionaux, (vii) la prise en compte des impacts sur l'environnement, (viii) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux, (ix) une stratégie de gestion des risques et catastrophes notamment au niveau des zones vulnérables et (x) l'instauration d'un climat de sécurité propice au développement. Sur le plan de l'administration territoriale, des affaires économiques et sociales, Madagascar a entrepris la mise en place des Provinces Autonomes.

Les résultats encourageants obtenus jusqu'ici doivent cependant être consolidés et améliorés. Dans cette perspective, le Gouvernement met l'accent sur la lutte contre la pauvreté. Il a ainsi lancé un processus participatif d'élaboration d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) au titre de l'Initiative PPTE.

1.2. STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET POUR LA CROISSANCE

Une version intérimaire du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRPI) a été établie en novembre 2000. La stratégie retenue par le Gouvernement vise des objectifs de croissance économique forte et une amélioration de la qualité de vie des populations. Le taux de croissance ciblé par le DSRPI (6,3%) devrait permettre de faire doubler le PIB en 2011; ceci correspond à une croissance du PIB/habitant de plus de 40% (passage de US\$235 à US\$336/hab entre 2000 et 2010).

En matière d'objectif de qualité de vie, l'amélioration de la situation des pauvres devrait connaître sur le long terme à l'horizon 2015 des améliorations significatives par rapport à la situation actuelle dans plusieurs domaines : niveau de pauvreté monétaire, scolarisation, indicateurs sociaux (taux de mortalité, espérance de vie,..), accès aux soins de qualité, accès à l'eau potable, etc. Les objectifs pour ces indicateurs sociaux sont précisés pour le court et le moyen terme dans le cadre des plans d'action élaborés pour la période 2001-2003.

Les axes de la stratégie définis permettant d'atteindre ces objectifs reposent sur :

- L'amélioration des performances économiques en y faisant participer les pauvres;
- Le développement des services essentiels de base (éducation, santé, eau potable, ...) et l'élargissement des filets de sécurité au bénéfice des couches les plus vulnérables de la population;
- La mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités pour améliorer la gouvernance et les relations entre l'Administration et les administrés

Dans le cadre de cette stratégie, le milieu rural est tout particulièrement concerné, d'une part en raison du caractère préoccupant de la pauvreté dans les campagnes, d'autre part parce que les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté ne seront pas atteints sans une relance de la production agricole. Le secteur de développement rural, dont une part importante du potentiel est encore largement sous-exploité, jouera un grand rôle par une augmentation de l'offre, se traduisant par une croissance forte et durable du secteur à un rythme moyen de 4 % par an pendant la période 2001-2005.

En 2000, le secteur rural est un secteur essentiel de l'économie malgache avec près de 43%¹ du PIB² en intégrant agriculture, élevage, pêche, forêt et les industries agro-industrielles aval. L'agriculture fournit environ 27 % du PIB et 40 % des exportations³ et représente les moyens de subsistance pour 75 % de la population. Malgré tous les efforts successifs initiés et les signes de reprise constatés, la croissance économique globale du secteur reste encore insuffisante pour juguler la pauvreté qui sévit surtout en milieu rural. Certains secteurs ont cependant connu une nette amélioration de leurs performances : secteur de la pêche et de l'aquaculture, aviculture intensive, etc.

Le Gouvernement, convaincu du rôle primordial que doit jouer le secteur rural dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, assurera une relance de l'Agriculture et fournira aux pauvres les moyens d'avoir des emplois, d'augmenter leur revenu, d'accéder à la terre et au crédit [et de leur assurer la sécurisation foncière](#).

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT RURAL

2.1. Objectifs globaux

En concordance avec les objectifs dans le DSRP, les objectifs assignés au développement rural visent à :

- Assurer la sécurité alimentaire ;
- Contribuer à l'amélioration de la croissance économique ;
- Réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie en milieu rural ;
- Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles ;
- Promouvoir la formation et l'information en vue d'améliorer la production en milieu rural.

¹ 35,5% issus du secteur primaire strict (agriculture, forêt, élevage) et 6,9% issus des industries aval (agro-industries., agro-alimentaire, tabac, boissons, huiles, cuir) sur les chiffres de l'année 1999 (Ministère des Finances)

² PIB 2000 26 350 milliards fmg

³ Valeur totale d'Exportations en 2000: 6631 milliards fmg

Ces objectifs sont conformes aux politiques sectorielles et à la vision des acteurs centraux et régionaux du développement. Les objectifs globaux du DSRP consistent à réduire la pauvreté à Madagascar de 70 à 35% en l'an 2015 et portent sur (i) les défis en matière de croissance et d'investissement et (ii) l'amélioration de la qualité de la vie.

Ainsi, les principaux indicateurs objectivement vérifiables concernant le secteur rural seraient (i) l'augmentation du PIB moyen à près de \$400 par habitant à l'horizon 2015 (ii) le maintien de la croissance annuelle du secteur agricole de 4% (iii) la réduction du poids relatif du secteur primaire de 36% actuellement à 25% en 2015 (iv) une augmentation de la productivité par travailleur par an de l'ordre de 2,40% (v) les taux de fréquentation et d'accès aux services publics de base

2.2. Le cadre de mise en œuvre de la politique de développement rural : le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR)

Sur la base d'un processus global (prenant en compte tous les secteurs d'activité du monde rural) et participatif (associant tous les intervenants du développement rural), le Gouvernement a élaboré un Plan d'Action pour le Développement Rural (processus PADR). Ce plan d'action constitue le cadre général de mise en œuvre de la présente politique de développement rural. Il constitue le cadre de conception, de définition et d'orientation des stratégies et des programmes de développement rural.

L'organisation du PADR a été institutionnalisée par décret et comprend un Comité Interministériel d'Orientation et de Validation (CIOV), une Equipe Permanente de Pilotage (EPP) et des Groupes Thématiques Centraux (GTC) et des Groupes de Travail de Développement Régional (GTDR). A l'échelon régional GTDR, cinq collègues d'acteurs locaux sont représentés: les services déconcentrés des Ministères concernés par le développement rural, les autorités décentralisées (élus communaux, députés, fonctionnaires de l'administration territoriale), les organisations non gouvernementales, les agences d'exécution de projet de développement rural et les organisations des producteurs.

La mise en œuvre de la politique de développement rural au travers de cette démarche du PADR permet le décloisonnement des sous-secteurs du développement rural et particulièrement de l'administration, l'implication de tous les acteurs du développement rural et la prise en compte et l'expression des besoins émanant des régions et sous régions. Le processus permet également la mise en cohérence de toutes les interventions.

Les premiers travaux au niveau national et régional dans le cadre de ce PADR ont permis d'élaborer le premier référentiel du Développement Rural. Ce référentiel définit les grandes orientations du développement rural, les axes stratégiques qui leur sont rattachés, des programmes issus de ces axes stratégiques ainsi que des actions prioritaires. Sur cette base, chaque GTDR a élaboré son programme régional de développement rural (PRDR).

L'actuel référentiel du Développement Rural comporte cinq grandes orientations (Annexe 1) :

- ❑ Première orientation : Assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire
- ❑ Deuxième orientation : Incitation l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural
- ❑ Troisième orientation : Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures
- ❑ Quatrième orientation : Assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions.
- ❑ Cinquième orientation : Développer des infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux

2.2.1. Première orientation : Assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire

a) Amélioration du cadre institutionnel et des structures d'accueil du PADR eu égard à la nécessité de clarification des rôles et responsabilités des acteurs du développement rural

Le Gouvernement poursuivra les réformes institutionnelles actuellement en cours, pour aboutir au partage des rôles convenus et désormais à remplir par groupes d'acteurs du développement rural. Les principes de désengagement et de recentrage du rôle de l'Etat vers ses missions essentielles restent acquis. Seules subsisteront les fonctions d'appui à la production, de pilotage des secteurs et de gestion des ressources humaines et financières du secteur public. Les activités de production et de commercialisation passent définitivement aux mains du secteur privé incluant les organisations paysannes.

Cette réforme institutionnelle s'appuie sur une déconcentration et une décentralisation des services permettant le développement de services de qualité et de proximité. La gestion budgétaire sera rationalisée pour assurer une meilleure répartition des moyens entre frais de fonctionnement et frais de personnel et une dotation effective aux services déconcentrés.

Le Gouvernement a chargé le Comité Technique de Restructuration des Services Publics (CTRSP) de la mise en œuvre de cette réforme institutionnelle. La mise en place des provinces autonomes et des autorités provinciales alimentera la poursuite des actions entreprises.

L'atteinte des objectifs passe par une amélioration de la conception, du suivi et de la mise en œuvre des actions et programmes de développement au niveau régional. Dans ce cadre, le Gouvernement a initié la déconcentration/ décentralisation des pouvoirs de décision et de gestion.

Le renforcement du rôle des structures régionales et l'amélioration de la coordination des programmes et des interventions dans le secteur du développement rural demande en effet des dispositifs décentralisés, dotés d'une réelle autonomie de décision pour prendre en compte les spécificités locales et impliquer les différents acteurs

L'implication de l'ensemble des acteurs dans le processus de formulation du développement rural a demandé un mécanisme nouveau de prise de décision dans le cadre du PADR afin de fournir aux nouveaux acteurs voix au chapitre, tout en maintenant une capacité gouvernementale de pilotage pour assurer des résultats cohérents. Pour assurer cette participation de la société civile, du secteur privé et notamment des pauvres, l'Etat s'engage à renforcer leur représentation et leurs capacités de décision. Le PADR est ainsi l'expression d'une politique volontariste de responsabilisation des régions dans la prise en main de leur destinée économique et sociale.

La pluralité des opérateurs et la décentralisation rendent indispensables une forte capacité nationale de concertation et de coordination (politique, objectifs, méthode, capitalisation des expériences, échange d'information) qui contribuera au décloisonnement des sous-secteurs du développement rural et de leurs départements ministériels.

Les GTDR (au nombre de vingt couvrant l'ensemble du territoire) représentent ainsi des plates-formes régionales de concertation et de coordination du développement rural. Ils devront travailler en relation étroite avec le niveau communal et villageois. Traduisant la volonté d'ouverture et de dialogue du Gouvernement, ces GTDR constituent le pivot décisionnel de la mise en œuvre du PADR au niveau régional. La démarche GTDR doit effectivement permettre de concrétiser une expression des besoins émanant des régions et sous régions. Une étude des performances des GTDR (2001) permettra de renforcer leur opérationnalité.

Par ailleurs, la politique de privatisation des entreprises publiques et parapubliques, à différentes échelles, du secteur rural sera poursuivie (Hasyama, Sirama, Siranala, ... ou CPR, CMS, stations piscicoles...).

b) Mise en place d'un environnement juridique et réglementaire favorable au développement rural

Un environnement juridique et réglementaire favorable aux différents secteurs du développement rural sera instauré (voir annexe 2). Il s'agit de revoir et/ou adapter les statuts (AUE, institutions non mutualistes, ...), les normes (commercialisation, exportation), la fiscalité, le foncier...

Ainsi la fiscalité relative aux produits agricoles, aux intrants, au système de transport etc, sera adaptée afin d'y maintenir une forte incitation pour la croissance du secteur. Les premières mesures prises ont déjà permis de lever un ensemble d'effets négatifs qui mettaient le secteur sous pression, engendrant des distorsions économiques dans le coût des intrants, et une concurrence excessive avec les produits locaux comme le riz.

En 2000, des réajustements ont ainsi permis de réinstaurer 35% de taxes (TI 15%+ TVA 20%) sur le riz importé et d'assurer l'exonération de TI et TVA sur les intrants et équipements strictement agricoles. Les modalités de pérennisation de telles mesures seront étudiées afin de sécuriser le développement des filières de commercialisation et de distribution.

Le secteur privé avec les entreprises et les Organisations Paysannes ont besoin d'une information régulière et fournie périodiquement sur l'évolution des prix, sur le volume des offres disponibles, sur la situation des marchés internationaux voire sur l'inventaire des opportunités à l'exportation. Un réseau fonctionnel doit permettre la diffusion régulière et décentralisée de l'information.

Le Gouvernement poursuivra la libéralisation du commerce et des investissements, en particulier dans le cadre des initiatives régionales auxquelles participe Madagascar. La procédure d'appel d'offres a été généralisée pour la gestion transparente des dons (produits agricoles et alimentaires, intrants, matériels agricoles) qui contribuent à fluidifier les marchés. La gestion des importations reflétera la transparence (volumes importés, droits de douanes effectivement appliqués). Afin de favoriser les exportations, les normes de qualité à l'exportation seront mises en conformité avec les exigences internationales.

2.2.2. Deuxième orientation : Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural

a) Modernisation de l'agriculture et développement des initiatives privées et du savoir-faire

En cohérence avec le recentrage du rôle de l'Etat, le Gouvernement appuiera et favorisera l'implication des producteurs, du secteur privé et de la société civile dans les actions de développement pour en faire des partenaires de la dynamique de développement rural. Cette orientation implique un processus de changement des rôles et de facilitation de l'émergence des acteurs privés (paysans, associations, OP/OPA, maisons des paysans, coopératives, ONG, opérateurs privés...).

Comme acteurs professionnels, les organisations agricoles (associations, groupements, coopératives, inter professions, syndicats) sont amenées à s'engager de plus en plus dans des activités de services, notamment la formation, l'information, la vulgarisation dans son sens large. Un diagnostic des OP en cours (2001) permettra de mieux appréhender leur implication. Il conviendrait de mettre à disposition des OP et interprofessions des ressources financières (ristournes des opérations, taxes parafiscales) leur permettant de se doter de fonctions de vulgarisation et de contracter directement avec des partenaires publics ou privés.

Les circuits de distribution d'intrants par les opérateurs privés (vétérinaires privés, commerçants, ...) mais aussi par les organisations paysannes devront être développés. Des actions de formation doivent notamment être entreprises afin que les distributeurs puissent fournir un conseil efficace à l'attention des utilisateurs.

L'éducation et la formation constituent un facteur de production à part entière, et un véhicule obligé de la croissance. Un renforcement et une redynamisation de la formation technique et professionnelle seront mis en œuvre pour couvrir les besoins sectoriels en ressources humaines et expertise technique (besoins en techniciens de différents niveaux).

Compte tenu de l'augmentation des flux financiers mobilisés au niveau décentralisé, des capacités de contrôle financier seront renforcées.

b) Diversification de la production et des exportations

Le développement et la diversification des productions dans les filières porteuses (élevage, pêche, fruits et légumes,...), permettra la diversification des sources et l'augmentation des revenus des producteurs, mais aussi des exportateurs. En se basant sur les potentialités spécifiques régionales, on développera une dynamique de pôles de croissance avec l'appui des opérateurs aval. Il s'agit d'encourager par ailleurs le développement d'activités secondaires génératrices de revenus (artisanat, filières de cueillette forestière, tourisme, pêche, autres).

c) Développement et pérennisation du financement du monde rural

Au vu de l'impact encore très marginal du crédit (moins de 3% de producteurs y ayant accès), le financement du monde rural demande un effort très conséquent d'élargissement et de promotion du réseau bancaire et du réseau d'institutions de microfinance dans les zones rurales. Il s'agit aussi de couvrir l'ensemble des besoins financiers des Groupements féminins. La promotion des institutions financières mutualistes sera assurée par l'APIFM.

2.2.3. Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et infrastructures

a) Application des techniques et technologies appropriées

Pour renforcer le transfert de connaissance et la capacité d'innovation et de modernisation au sein du secteur rural, les institutions et partenaires en matière de recherche, de formation et de vulgarisation travailleront en étroite synergie. Des liens plus étroits entre les programmes de recherche et les besoins en matière de développement ainsi qu'une décentralisation de la recherche seront développés. Dorénavant, en matière de vulgarisation, le recours à une gamme élargie de prestataires de services incluant le service public, les privés et les ONG, sera favorisé et l'approche de contractualisation de ces services par les bénéficiaires eux même sera développée.

La diffusion des référentiels techniques disponibles en agro-biologie doit être intensifiée sur la base des nombreuses expériences en cours. En matière de stabilisation des systèmes de culture, le travail de recherche développement doit continuer en relation étroite avec les producteurs.

La fertilisation classique demeure pertinente en fonction des situations agro-écologiques et socio-économiques (voir 3.2.2 pôles de production), mais les réseaux de distribution privés restent à améliorer.

Pour obtenir l'adhésion et la participation de la masse rurale, l'information du public en matière de développement rural sera renforcé à travers différents médias.

b) Préservation de l'environnement et gestion rationnelle des espaces ruraux

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs années sur plusieurs dossiers clé qui permettent d'intégrer la dimension environnementale dans la dynamique de développement rural. Les départements ministériels (forêt, élevage, environnement, agriculture, recherche) cherchent à développer des solutions alternatives acceptables pour les agriculteurs habitués au brûlis forestier (tavy) et pour les éleveurs accoutumés au feu de pâturage. La liaison directe entre la gestion adéquate des bassins versants et les performances des principaux périmètres irrigués a démontré la nécessité de conduire une réflexion politique simultanée sur le développement rural et l'environnement (voir 3.2.3 zones vulnérables)

Le lien direct entre le degré de vulnérabilité des populations, le degré de détérioration de l'environnement qui caractérise certaines régions défavorisées justifie une stratégie différenciée pour ces régions vulnérables favorisant une gestion pérenne du capital environnement [recapitalisation forestière, appui aux filières aval et diversification des activités secondaires hors agriculture (voir 2.2.2)]

L'ensemble des actions de développement est désormais formulé et suivi en prenant en compte la dimension environnementale ; chaque nouveau projet est ainsi sujet à une évaluation d'impact tandis que chaque département ministériel dispose d'une Cellule environnementale.

Les actions en faveur de l'environnement continueront de bénéficier d'un effort important avec l'appui des partenaires. La participation des ruraux les plus pauvres et une concertation permanente pour les responsabiliser dans les actions de protection seront des objectifs essentiels en ce domaine.

La sécurisation foncière est un préalable nécessaire à de nombreuses actions tendant **en particulier** vers une gestion pérenne des aménagements hydro-agricoles et environnementaux. Les actions dans le domaine de l'accès à la terre et de la sécurisation foncière seront intensifiées notamment par le renforcement des services décentralisées et le développement d'un réseau privé de géomètres assermentés. La conception d'une politique foncière d'ensemble permettant de sécuriser massivement les différents acteurs du foncier rural demeure une des priorités du Gouvernement qui prépare un Programme National Foncier. Les **modalités d'application des procédures de SFR, SFI et SFO selon les situations foncières et les besoins** seront adaptées aux aménagements et périmètres irrigués.

c) Introduction de mécanismes d'organisation, de gestion et de développement des infrastructures

Des mécanismes de gestion pérenne et d'entretien des infrastructures de production (GCV, terrasses, couloirs de vaccination) et des périmètres irrigués doivent être développés. Le transfert de gestion des périmètres vers les AUE doit être accentué. Ceci nécessite le renforcement des capacités institutionnelles des usagers ou organismes en charge de la maintenance des infrastructures. Pour les ouvrages non transférés, un fonds d'entretien est à créer et à alimenter de manière durable.

Des critères de sélection des périmètres à réhabiliter ont été définis pour assurer des conditions de pérennité et de durabilité pour les futurs investissements hydrauliques. Une approche globale de gestion des ressources en eau et en sol intégrant la dimension bassins versants sera privilégiée.

2.2.4. Quatrième orientation : Assurer une disponibilité alimentaire dans toutes les régions

a) Assurance d'une stabilité et d'une permanence des approvisionnements alimentaires

La lutte contre l'insécurité alimentaire constitue un objectif majeur. Ainsi la stabilité des approvisionnements doit-elle être assurée aussi bien dans l'espace que dans le temps. L'impraticabilité des axes de desserte, notamment des pistes rurales handicape les zones de production et pénalise ainsi la rémunération des productions rurales. L'approvisionnement en intrants, en matériels et en produits de première nécessité en sont entravés. La promotion du transport rural est prise en considération dans le Programme de Transport en Milieu Rural (PTMR) actuellement en cours.

Un accent particulier sera apporté sur le désenclavement des zones de production par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales. Les voies de communication susceptibles d'être réhabilitées devront être classées afin de pouvoir appuyer leur réhabilitation et leurs modalités d'entretien soit au niveau national, provincial ou communal.

b) Préparation aux urgences

Pour faire face aux situations d'urgence (cyclones, sécheresse, invasion acridienne ou maladies telles que la peste porcine africaine, ...), il convient de renforcer les systèmes de prévision, de surveillance et d'alerte des catastrophes naturelles et de renforcer les capacités d'intervention des collectivités locales et des OP. La stratégie nationale de gestion des risques et catastrophes sera mise en oeuvre. Un fonds pour la réparation des dégâts dus aux catastrophes naturelles est à créer et à alimenter de manière durable.

2.2.5. Cinquième orientation : Développer les infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) spécifie les actions à mener dans le secteur de l'éducation, de la santé, de l'accessibilité à l'eau et les autres services de bien-être.

a) Accessibilité à l'eau potable

Le Code de l'eau doit être complété pour tenir compte des différents usages de l'eau. Sous la supervision du MEM, le Comité National de l'Eau et l'Assainissement (CNEA) sera chargé d'établir un Plan directeur en hydraulique villageoise.

b) Disponibilité des services sociaux de base

Le Programme National d'Amélioration de l'Education et de la Formation PNAE II (1998-2003), le Plan Directeur du secteur santé(1998-2000) constituent les grandes orientations en matière de santé et d'éducation. La mise en œuvre de ces programmes se fera en relation avec les projets en cours.

c) Amélioration des conditions d'habitation

Les différents projets et programmes en matière d'électrification en milieu rural et le renforcement du cadre légal et réglementaire en matière d'assainissement amélioreront les conditions de bien-être. Une politique d'incitation et de facilitation en matière de logement en tenant compte des spécificités rurales sera adoptée par le Gouvernement. La sécurité des ménages et des opérateurs sera renforcée par l'implantation de détachements autonomes de sécurité (DAS) et un soutien logistique aux unités territoriales de gendarmerie (brigades mobiles).

3. MODES OPERATOIRES D'INTERVENTION

3.1. Dimension spatiale et gestion du développement

3.1.1. Une logique de pôles

Madagascar se distingue par de fortes disparités en termes de potentiel agro-écologique, de capital foncier en bas-fonds et en périmètres irrigués, de proximité vis à vis des marchés urbains, de tissu d'opérateurs économiques, de degré d'enclavement entre les sous-régions. On peut ainsi distinguer dans le monde rural (i) des zones favorisées disposant d'un environnement de réalisation propice avec une surface importante en plaines, plateaux et bas fonds bien arrosés où les opportunités d'activités économiques sont multiples, et (ii) des zones défavorisées, généralement plus accidentées, plus enclavées, qui cumulent les contraintes structurelles et naturelles.

La dynamique de développement des zones favorisées, véritables "pôles de production" stimulée par des actions d'appui ciblé, peut répondre aux besoins croissants de la demande nationale de produits alimentaires et assurer l'essentiel de l'offre sur les marchés d'exportation, tout en absorbant le surplus de main d'œuvre des zones défavorisées. On doit y faciliter l'investissement et l'accès au foncier pour stimuler des modes d'exploitation modernes (Zones foncières d'Investissement), y encourager l'intensification particulièrement sur les périmètres irrigués (GPI, PPI...). Cette dynamique peut stimuler un degré croissant de spécialisation des zones et renforcer les liens fonctionnels aval avec les pôles agro-industriels locaux.

A l'opposé dans les zones moins favorisées ou "zones vulnérables" en termes d'agro-écologie, il s'agit d'encourager le développement d'activités secondaires génératrices de revenus (artisanat, filières de cueillette forestière, tourisme, pêche, migration saisonnière) et d'investir un maximum sur le capital forestier et environnemental en matière de reboisement et de stabilisation des systèmes de culture sous couvert végétal (SCV). Il est à prévoir que les pôles de production et le secteur secondaire urbain (textile, agro-industrie) vont générer une attraction croissante sur les populations des zones vulnérables. Il s'agit d'y engendrer un phénomène de retrait progressif des activités agricoles en favorisant des activités secondaires à forte valeur ajoutée. La gestion pérenne des ressources forestières de ces zones s'intègre dans la stratégie de gestion des bassins versants qui conditionne la pérennité des principaux périmètres irrigués régionaux.

Au niveau régional (GTDR), il est donc nécessaire de réfléchir sur la manière d'articuler les appuis de façon à permettre un développement équilibré qui tire parti des pôles de production à fort potentiel, renforce leurs liens avec le/les pôles agro-industriels urbains proches et stabilise les zones vulnérables. Aussi chaque GTDR doit développer un diagnostic régional d'aménagement (DRA) basé sur un découpage spatial entre pôles de production, zones vulnérables en termes agro-écologiques et pôles agro-industriels.

3.1.2. Synergie ville-campagnes et agriculture-industrie

Avec la croissance économique actuelle du secteur industriel et des services (5-6% entre 1998 et 2000) qui est deux fois supérieure à celle du secteur primaire (2,5-3%) le paysage économique malgache et son réseau national de villes secondaires et de chefs lieux sont en pleine mutation.

Le développement rapide des bourgs et centres urbains régionaux s'illustrant par une croissance de la population urbaine trois fois supérieure à la population rurale⁴, est un facteur déterminant dans les dynamiques régionales de développement. Il renforce les débouchés, l'accès aux services.

Les petites entreprises agro-alimentaires (transformation, distribution, restauration) jouent un rôle essentiel dans la structuration du tissu social, le développement des activités économiques et l'organisation de l'espace tant en ville qu'en zone rurale.

⁴ INSTAT 1997 projections et perspectives démographiques: le différentiel de croissance entre la population rurale (1,5%) et la population urbaine (4,7%) est de plus de 3% entre 1999 et 2015
Lettre de Politique de Développement Rural

Le secteur agro-alimentaire et agro-industriel, en zone intermédiaire entre le milieu rural et le milieu urbain, est générateur d'emploi. Il constitue un atout de poids pour faire progresser l'agriculture et en même temps, intégrer l'économie rurale dans l'économie industrielle. Il peut accélérer la croissance économique globale et relever les revenus, absorber le chômage rural et renforcer la sécurité alimentaire. L'intégration verticale de l'agriculture avec les industries de transformation et l'industrie locale ne réussira qu'en l'accompagnant d'une infrastructure adéquate (routes, énergie, eau, communication).

De facto, le GTDR travaille en concertation avec les Comités Régionaux de Développement et les autorités régionales pour intégrer la synergie villes campagnes. La priorisation des pistes à réhabiliter et des zones à désenclaver doit intégrer le concept d'approvisionnement des marchés urbains.

3.2. Ciblage des interventions

Dans chaque GTDR, il s'agira de cibler les interventions selon qu'on intervienne sur des pôles de production ou des zones vulnérables. Il y aura ainsi un tronc commun interventions communes à toutes les zones et des interventions spécifiques à chaque type de zone.

3.2.1. Tronc commun d'interventions

Quelque soit la zone considérée, il apparaît pragmatique de fournir un environnement de réalisation propice au développement en réalisant des actions permettant de:

- ❑ Promouvoir les organisations professionnelles agricoles dans la gestion du développement
- ❑ Appuyer la réorganisation des fonctions d'appui (vulgarisation, recherche, formation)
- ❑ Promouvoir la contractualisation du secteur privé dans les prestations de services
- ❑ Assurer un meilleur approvisionnement en intrants
- ❑ Développer des systèmes de financement du monde rural
- ❑ Introduire des mécanismes de gestion, entretien des pistes et des infrastructures hydrauliques (hydrauliques agricole, pastorale, villageoise)
- ❑ Améliorer le réseau d'Infrastructures routières et de pistes rurales (renforcer les capacités d'entretien du FER et des collectivités locales)
- ❑ Assurer la disponibilité des services sociaux de base
- ❑ Protéger les hommes et leurs biens.

3.2.2. Pôles de production

L'identification des pôles de production et la détermination des productions porteuses par pôle s'intègre dans une logique de filière. Les critères considérés comprennent en effet:

- ❑ Un Potentiel agro-écologique associé à une capacité de production additionnelle
- ❑ Des vocations régionales de productions;
- ❑ Un héritage de savoir-faire régional;
- ❑ Des facilités d'écoulement intérieur et à l'exportation
- ❑ L'existence d'un tissu d'opérateurs organisant la transformation et la commercialisation;
- ❑ Une volonté d'investissement privé
- ❑ Des conditions générales des marchés.

Selon les cas, ces pôles locaux sont excédentaires ou ils disposent d'un fort potentiel de productivité (bassins de production, sites ou zones de pêche ou d'aquaculture, sites d'exploitation forestière). Il s'agit de concentrer les efforts d'intensification de la production et de modernisation sur plusieurs pôles cumulant un certain degré de spécialisation (dynamique filière) avec un milieu de producteurs performants (stratégie de surplus et de marché).

Avec un objectif de près de 4% de croissance annuelle de la production (DSRP 2000) et seulement 1,5% de croissance de la population rurale, il sera en effet nécessaire d'améliorer la productivité du travail dans le secteur primaire. Le résultat attendu est ainsi une amélioration de la productivité de l'activité stimulée par l'effort de modernisation/ transfert technologique et l'accès à un certain degré de spécialisation sur les pôles régionaux.

A court ou à moyen terme, ces pôles bénéficieront d'actions permettant de:

- ❑ Moderniser les systèmes de production avec des technologies appropriées
- ❑ Promouvoir le développement de structures interprofessionnelles régionales au sein des principales filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques
- ❑ Améliorer la performance des opérateurs en aval des filières
- ❑ Développer et organiser les marchés
- ❑ Développement des filières et valorisation des produits

3.2.3. Zones vulnérables

Ce mode d'intervention ciblant la sécurité alimentaire est destiné à multiplier les activités génératrices de revenu, assurer une diversification vivrière et réduire les comportements de marginalisation. Elle cible (i) les sous-régions structurellement déficitaires disposant de systèmes de production écologiquement plus fragiles ou moins performants et (ii) des sous-régions affectées par de fortes contraintes climatiques et présentant souvent une vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire. Dans ces zones, le développement des activités non agricoles et des travaux à haute intensité de main d'œuvre sera promu. En effet dans ces zones, lorsque le développement agricole ne constitue pas une option viable du point de vue économique; le développement de l'économie non agricole s'impose.

Dans les zones vulnérables, on ciblera des actions permettant de:

- ❑ Diversifier les activités génératrices de revenus non agricoles
- ❑ Développer les techniques agro-écologiques de production en milieu fragile (semis direct sur couverture végétale)

- ❑ Améliorer la préservation de l'environnement et la gestion rationnelle des espaces ruraux
- ❑ Promouvoir la diversification des productions alimentaires
- ❑ Préparer aux urgences
- ❑ Mettre en place une capacité décentralisée d'intervention rapide sur les zones fréquemment sinistrées

Un système performant et pérenne de suivi et d'intervention sur les situations d'urgence sera mis en place dans les zones sensibles. Il fournira un tableau de bord qui facilitera la prise de décision.

4. SUIVI DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SA MISE EN ŒUVRE (LPDR, PADR)

L'amélioration significative de l'efficacité des investissements publics et privés dans le monde rural et le renforcement de la capacité d'absorption, au niveau régional, sont deux enjeux déterminants de la dynamique de développement rural de Madagascar.

Un système adéquat et harmonisé de suivi sera mis en place au niveau national et régional. Il portera à la fois sur :

- des indicateurs de résultats (réalisation des engagements/ mesures au niveau central, degré de réalisation des actions de terrain dans les GTDR),
- des indicateurs de performance (prestataires, OP, GTDR)
- et sur des indicateurs d'impact collectés au niveau des ministères techniques (suivi des filières) et dans chaque région d'intervention (situation des ménages ruraux).

Ce système aura recours aux structures existantes (observatoires sectoriels, SIM, ROR) et nécessitera le renforcement de l'outil statistique agricole. L'ensemble du dispositif permettra de développer un tableau de bord performant sur le suivi et la mise à jour de la politique de développement rural. Compte tenu de l'existence d'un référentiel commun à tous les projets et programmes d'appui au PADR, le suivi de ces projets devra utiliser les mêmes indicateurs de manière à faciliter l'agrégation des résultats de suivi pour l'ensemble du PADR. Ce système de suivi sera finalisé par le PADR avant fin 2001.

4.1. Suivi des résultats

Le suivi des résultats réalisable sur une base de rapports semestriels, comprend :

- ❑ Le suivi de la réalisation effective des engagements/ mesures au niveau central qui sera réalisé de façon semestrielle par chaque département ministériel concerné et contribuera à actualiser la LPDR;
- ❑ le suivi de l'état d'avancement des actions de développement réalisées dans chaque GTDR, par des indicateurs de résultats (degré de réalisation des actions de terrain);

4.2. Suivi des performances

Le suivi des performances permet de s'assurer des capacités effectives de mise en œuvre des partenaires et des intervenants; il comprend :

- ❑ Suivi des capacités organisationnelles des GTDR
- ❑ Suivi des performances des contractuels prestataires de service (services publics, ONG, privés): vulgarisation, hydraulique, travaux de génie rural, expérimentation, information-diffusion,
- ❑ Suivi des performances des OP et fédérations comme facilitateurs, intermédiaires, initiateurs de demande

Selon les cas, le suivi des performances des opérateurs peut se réaliser avec une périodicité annuelle ou bi-annuelle

4.3. Suivi d'impact

Le suivi d'impact devrait permettre de suivre l'effet des investissements et actions d'appui ainsi que l'effet des politiques sectorielles sur :

- ❑ L'évolution macro ou globale des filières (niveau de prix, taxes, niveau d'exportation...) réalisé annuellement par les Départements ministériels
- ❑ L'évolution de la situation micro-économique des ménages ruraux réalisé par enquêtes régionales par GTDR tous les 2-3 ans:
 - Evolution de la productivité, des rendements et des revenus,
 - Evolution des stratégies paysannes (degré de monétarisation, dynamique de diversification, modernisation des techniques), degré d'intégration de l'économie agricole dans le marché,
 - Situation des ménages (niveau de pauvreté, consommation, accès aux services)
 - Efficience des filières de commercialisation,
 - Evolution des pôles régionaux à fort potentiel.

Par ailleurs, le suivi-évaluation sera un outil et un support pour dialoguer, affiner les réflexions, capitaliser les expériences et enrichir les référentiels locaux.

4.4. Mise à jour de la politique de développement rural

La revue semestrielle des engagements et le suivi de la Politique de Développement Rural s'inscrivent dans un exercice dynamique et interactif qui vise à améliorer significativement le pilotage opérationnel du secteur par les différents départements ministériels. Une politique de développement rural réellement opérationnelle nécessite effectivement un travail important et continu afin :

- ❑ de revoir les politiques sectorielles
- ❑ de réajuster les politiques par filière,
- ❑ d'actualiser le PADR

Lettre de Politique de Développement Rural

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau des orientations, des axes stratégiques et des programmes du PADR

ANNEXE 2 : Mesures politiques récentes, en cours et engagements de Court et Moyen Terme

ANNEXE 3 : Politiques et Mesures sous-sectorielles par Département Ministériel

ANNEXE 1

Tableau des orientations, des axes stratégiques et des programmes du PADR

| ORIENTATIONS | AXES STRATEGIQUES | PROGRAMMES |
|--|--|--|
| 1. Assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire | 1.1 Amélioration du cadre institutionnel et des structures d'accueil du PADR eu égard à la nécessité de la clarification des rôles et responsabilités des acteurs du développement rural 1.2 Mise en place d'un environnement juridique et réglementaire favorable au développement rural | 1.1.1 Réforme des Ministères et appui aux processus de déconcentration/décentralisation 1.1.2 Mise en place d'un système d'information sur le développement rural 1.2.1 Adéquation et actualisation du cadre réglementaire |
| 2. Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural | 2.1 Modernisation de l'agriculture et développement des initiatives privées et du savoir-faire 2.2 Diversification de la production et des exportations 2.3 Développement et pérennisation du financement du monde rural | 2.1.1 Promotion des organisations professionnelles agricoles 2.1.2 Développement des filières et valorisation des produits 2.1.3 Appui au développement des initiatives privées 2.1.4 Restructuration du système d'enseignement et de formation agricole 2.2.1 Promotion d'activités économiques non agricoles 2.2.2 Promotion de la diversification des productions 2.2.3 Développement des produits d'exportation 2.3.1 Développement des systèmes de financement adaptés au monde rural |
| 3. Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures | 3.1 Application des techniques et technologies appropriées 3.2 Préservation de l'environnement et gestion rationnelle des espaces ruraux 3.3 Introduction des mécanismes d'organisation, de gestion et de développement des infrastructures | 3.1.1 Recherche et vulgarisation 3.1.2 Gestion et restauration de la fertilité et conservation des sols 3.1.3 Santé animale et végétale 3.1.4 Intensification de la production animale et végétale 3.2.1 Gestion des ressources naturelles (forêts, bassins versants, pâturages, pêche...) 3.2.2 Elaboration de Plans d'aménagement rural, extension de l'accès à la terre et intensification des actions de sécurisation foncière 3.3.1 Programme intégré de réhabilitation des réseaux hydroagricoles (infrastructures d'irrigation, association des usagers de l'eau, bassins versants...) 3.3.2 Développement et gestion des autres infrastructures rurales |
| 4. Assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions | 4.1 Assurance d'une stabilité et d'une permanence des Approvisionnements alimentaires 4.2 Préparation aux urgences | 4.1.1 Promotion des moyens de transport 4.1.2 Développement, gestion intégrée et maintenance des infrastructures de transport rural 4.1.3 Développement et organisation des marchés 4.2.1 Système d'alerte et de surveillance des catastrophes |
| 5. Développer les infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux | 5.1 Accessibilité à l'eau potable 5.2 Disponibilité des services sociaux de base 5.3 Amélioration des conditions d'habitation | 5.1.1 Accès à l'eau potable 5.2.1 Mise en place de services de santé de proximité 5.2.2 Mise en place de services d'éducation de proximité 5.3.1 Promotion de logements décents 5.3.2 Sécurité en milieu rural |

| ORIENTATIONS | AXES STRATEGIQUES | MESURES RECENTES | MESURES DE COURT ET MOYEN TERME | ECHEANCE | RESP. |
|--|---|--|---|--|--|
| 2. Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural | 2.1. Modernisation de l'agriculture et développement des initiatives privées et du savoir-faire | <ul style="list-style-type: none"> - Plate-forme d'OP pour échanges/ informations /communication, bulletins de liaison, ateliers - Promotion d'une offre diversifiée de conseils, de formations, d'informations et de services - Mise en œuvre du programme de professionnalisation de l'agriculture - Création d'associations de base pour générer une gestion responsabilisée des forêts (COBA, VMA, KASTI, comités BV) - Création de groupements de pêcheurs/aquaculteurs - Processus de structuration multi-niveaux des communautés par le PE/AGERAS/EMC - Implication des opérateurs dans l'auto-contrôle et la mise aux normes - Agrément des usines de traitement - Suivi et contrôle - Fonds de l'élevage FEL créé dans loi de finances 2001 - Privatisation de la médecine vétérinaire - Assistance à l' autodéveloppement des pêcheurs - Fonds de développement halieutique FDHA - Réallocation d'une partie des droits de licence au développement de la pêche traditionnelle | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les OP et interprofessions dans la gestion des fonctions formation, information vulgarisation (capacité, moyens contractuels) - Etude diagnostic sur les OP - Mise en place d'un observatoire des OP - Mise en place de mécanismes de financement des investissements des OP - Création de groupements représentatifs tous secteurs et renforcement de leurs capacités de négociation - Professionnalisation des métiers ruraux (forestiers, pêcheurs,...) et des opérateurs des sous-filières de valorisation - Elaboration de plans de valorisation des filières (bois) - Régularisation du fonds de promotion de l'élevage - Réhabilitation du bureau d'analyse Antalaha et Sambava - Réhabilitation du bureau des normes à Tamatave - Clarification des conditions concernant les vétérinaires privés et géomètres assermentés - Poursuite de la privatisation de la profession vétérinaire - Amélioration des infrastructures d'abattage - Modification des modes de gestion des structures d'abattage - Renforcement des filières de distribution (produits phyto) et du suivi phytosanitaire - Formation des distributeurs d'intrants - Mettre en place un système d'information (Manuels de procédure sur le COI, la COMESA,) - Restructuration du système de formation technique et professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> Dec 2003 Dec 2001 Juin 2002 Juin 2002 Juin 2003 Dec 2003 Dec 2003 Dec 2002 Dec 2002 Dec 2002 Dec 2001 Dec 2002 Juin 2003 Dec 2002 Dec 2003 Dec 2003 Dec 2001 Dec 2002 | <ul style="list-style-type: none"> Ministères DR MINAGRI Ministères DR Ministères DR Ministères DR MEF MINEL MINCOM MINCOM MINEL-MINATV MINEL MINEL MINAGRI Ministères DR COI-MINFIN Ministères DR MTP MINAGRI Ministères DR Ministères DR MPRH MINFIN |
| | 2.2. Diversification de la production et des exportations | <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux opérateurs aval des filières d'exportation - Elargissement de la gamme des espèces exploitées (pêche) | <ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation des zones portuaires pour les produits d'exportation - Etude diagnostic des filières agricoles d'exportation (café, poivre, girofle, litchi, canelle) - Mise aux normes des exportations - Système de contrôle de qualité (analyse points critiques) chez les exportateurs (élevage) - Code de conduite pour l'aquaculture de crevettes | <ul style="list-style-type: none"> Dec 2001 dec 2001 dec 2002 dec 2001 juin 2002 | <ul style="list-style-type: none"> Ministères DR MINAGRI Ministères DR Ministères DR MPRH |
| | 2.3. développement et pérennisation du financement du monde rural | <ul style="list-style-type: none"> - Développement de 5 réseaux mutualistes (OTIV, TIAVO, CECAM, AECA, ADEFI): 265 caisses en 1999 - Privatisation de BTM/BOA | <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation et renforcement de l'APIFM | <ul style="list-style-type: none"> Juin 2002 | <ul style="list-style-type: none"> MINFIN |

-
-
-

-
-
-

| ORIENTATIONS | AXES STRATEGIQUES | MESURES RECENTES | MESURES DE COURT ET MOYEN TERME | ECHEANCE | RESP. |
|--|---|--|---|--|--|
| 3. Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures | 3.1. Application des techniques et technologies appropriées | <ul style="list-style-type: none"> - Petits projets de développement intégré (microréalisations) - Formation des paysans animateurs bassin versant (BV) - Sélection-expérimentation de variétés résistantes - Recherche appliquée au tavy - Autorisation mise en quarantaine obligatoire et suivi d'introduction de nouvelles souches (pêche) - Cession ou dotations de matériels (ruches, matériel de traitement) | <ul style="list-style-type: none"> - Formulation de la politique nationale en matière de système de culture agrobiologique - Diffusion de techniques de semis-direct - Renforcement du dispositif de mise en quarantaine - Réseau de surveillance phytosanitaire et d'information (pesticides) - Formulation d'une stratégie de dynamisation des pôles agro-industriels régionaux - Formulation d'une politique de mécanisation agricole - Mise en place de fonds d'investissement productif | <p>Déc 2001 Dec 2003 dec 2001</p> <p>Jun 2003</p> <p>dec 2001 Jun 2002 Jun 2002</p> | <p>MINAGRI MRS MINAGRI Ministères DR</p> <p>MINAGRI</p> <p>Ministères DR MINAGRI Ministères DR</p> |
| | 3.2. Préservation de l'environnement et gestion rationnelle des espaces ruraux | <ul style="list-style-type: none"> - Dotation d'1 million/ commune au reboisement - Mise en œuvre du PE II (ANAE, ANGAP) - Application de la loi GELOSE et ses décrets d'application (médiateurs environnementaux N° 2000-280 du 13/01/00 et décret N°2000-27 relatifs aux communautés de base CB chargées de la gestion locale des ressources naturelles renouvelables). - Actions de reboisement - Mise en place d'un cadre juridique favorable - Participation à la gestion des feux de brousse - Nouvelle polit. Forestière, législation forestière - Elaboration de PDFN et Plans directeurs forest. Rég. - Limitation des efforts de pêche en zone à risque (surveillance), - Elaboration de schémas d'aménagement des BV - Mise en œuvre de la gestion intégrée des Zones côtières dans les zones pilotes du PE2 - Ratification des conventions internationales (Biodiversité, Changement climatique, Lutte contre la désertification, Bâle gestion des déchets dangereux) - Ouverture de pistes forestières pour mettre en œuvre les plans d'aménagement forestier - Constitution de réserves foncières sectorielles (tourisme, industrie, forêt, aquaculture, ...) - Mise en place d'une procédure modulaire à 3 niveaux (SFR, SFI, SFO) - Guide pratique à l'intention des bailleurs / Manuel de procédure | <ul style="list-style-type: none"> - Adoption et application de (i) la stratégie nationale de gestion de la biodiversité (ii) la gestion intégrée des zones côtières (iii) des lois sur les droits de propriétés intellectuelles/droits d'accès aux ressources biologiques - Gestion participative de zones apicoles et séricicoles - Transfert de gestion des forêts avec plan d'aménagement - Cantonnement des exploitations forestières - Zonage des écosystèmes forestiers (2 M. ha) - Intensifier les mesures de lutte contre les feux de brousse - Mise en œuvre des schémas d'aménagement - Intensification des actions liées à l'aménagement des bassins versants - Plan de gestion des ressources marines - Constitution de réserves aquacoles propices à l'aquaculture de crevettes - Transfert de gestion de ressources marines - Plan d'aménagement de zones pilotes (pêche) - Application du Code de gestion des Aires Protégées (COAP) - Mise en œuvre des conventions internationales avec les comités techniques nationaux - Préparation du Programme Foncier National - Mise en œuvre du Plan Foncier National - Titrage des terrains reboisés pour assurer la sécurité foncière des reboiseurs - Prise en compte l'aspect élevage dans la réflexion sur le foncier (parcours) - Adaptation du SFR SFI et SFO aux aménagements et Périmètres irrigués | <p>Dec 2002</p> <p>Dec 2002 Dec 2002 Jun 2003 Dec 2001 Dec 2002 Jun 2002</p> <p>Dec 2005 Dec 2003</p> <p>Dec 2003 Dec 2001 Dec 2001 Dec 2001</p> <p>Dec 2002 Jun 2002 Jun 2004-2015</p> <p>Dec 2002</p> <p>Dec 2002 Dec 2002</p> | <p>MINENV</p> <p>MINEL MEF MEF MEF MEF</p> <p>Ministères DR MPRH</p> <p>MPRH MPRH MPRH MINENV</p> <p>MINENV MINATV MINATV</p> <p>MINATV</p> <p>MINATV MINATV</p> |
| | 3.3. Introduction des mécanismes d'organisation, de gestion et de développement des infrastructures | <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des réseaux hydro-agricoles et textes régissant la gestion et l'entretien de ces réseaux - Promotion des Associations d'Utilisateurs de l'Eau (AUE) dans la Gestion et l'entretien des PPI | <ul style="list-style-type: none"> - Sélection des périmètres à réhabiliter selon des critères définis - Mise en place d'un budget d'intervention sur les ouvrages non transférables aux AUE - Compléter les dispositions du code de l'eau en fonction des différents usages - Développement de l'hydraulique pastorale | <p>Dec 2001</p> <p>Dec 2002</p> <p>Dec 2002 Dec 2003</p> | <p>MINAGRI</p> <p>MINAGRI</p> <p>MEM MINEL</p> |
| 4. Assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions | 4.1. Assurance d'une stabilité et d'une permanence des approvisionnements alimentaires | <ul style="list-style-type: none"> - Création du Fds d'Entretien Routier - Adoption d'une politique de transport en milieu rural (PTMR) - Accroissement de l'implication des acteurs à tous les niveaux de planification et de réalisation - Création de fonds d'appui aux initiatives de sécurité alimentaire - Programmes de travaux publics HIMO - Technologies améliorées de transformation, stockage des denrées pour réduire les pertes - Développement des infrastructures de collecte et de commercialisation | <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les modalités de mobilisation du FER pour les communautés locales - Mise en oeuvre du PTMR - Impliquer les opérateurs économiques dans les travaux d'entretien (Charte routière, péage...) - Classification des voies de communication pour appuyer leur réhabilitation et organiser leurs modalités d'entretien - Mise en place d'un dispositif de désenclavement des zones (pêche) | <p>Dec 2001</p> <p>Dec 2001</p> <p>Dec 2002</p> <p>Dec 2001</p> <p>Dec 2001</p> | <p>MTP</p> <p>MTP</p> <p>MTP</p> <p>MTP</p> <p>MTP</p> |

| ORIENTATIONS | AXES STRATEGIQUES | MESURES RECENTES | MESURES DE COURT ET MOYEN TERME | ECHEANCE | RESP. |
|--|---|---|---|--|--|
| | 4.2. Préparation aux urgences | <ul style="list-style-type: none"> - Clarification des responsabilités entre CNA et CNLA - Réorganisation du CNS - Mise en place du système d'information en temps réel sur les zones vulnérables (zones cycloniques, zones de sécheresse) - Mobilisation des ONG pour la gestion des actions d'urgence | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des prévisions météorologiques - Exécution de programmes rationnels de redressement et de développement après urgence - Organiser la gestion des de l'aide alimentaire d'urgence - Elaboration d'une Stratégie Nationale de gestion des risques et des catastrophes - Mise en place d'un fonds de réparation rapide des dégâts cycloniques - Renforcement du système d'information en temps réel | <ul style="list-style-type: none"> Jun 2002 Jun 2002 Dec 2001 Jun 2002 Jun 2002 Jun 2002 | <ul style="list-style-type: none"> CNS CNS CNS CNS CNS |
| 5. Développer les infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux | 5.1. Accessibilité à l'eau potable | <ul style="list-style-type: none"> - Comité National de l'Eau et l'Assainissement (CNEA) - Code de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un Plan directeur en hydraulique villageoise | <ul style="list-style-type: none"> Dec 2002 | <ul style="list-style-type: none"> MEM |
| | 5.2. Disponibilité des services sociaux de base | <ul style="list-style-type: none"> - Fonds d'Intervention pour le développement FID III - Préparation du DSRP - SECALINE | <ul style="list-style-type: none"> - Fonds de développement Communautaire FDC - Electrification des zones rurales - CRECED - CRESAN | <ul style="list-style-type: none"> Jun 2001 Dec 2004 Jun 2001 Jun 2001 | <ul style="list-style-type: none"> MEM MTP MINESEP MINSAN |
| | 5.3. Amélioration des conditions d'habitation | <ul style="list-style-type: none"> - Classification des zones territoriales par rapport au risque (zone rouge..) et renforcement de la sécurité de proximité par la multiplication des postes avancées et postes volants de gendarmerie et des gardes Kizo - Programme de 25000 logements | <ul style="list-style-type: none"> - Implantation de détachements autonomes de sécurité (DAS) instruction 22/MFA/SG janv. 99 - Soutien logistique des unités territoriales de gendarmerie | <ul style="list-style-type: none"> Dec 2001 Dec 2002 | <ul style="list-style-type: none"> SEG-MFA MININTER |

ANNEXE 3: POLITIQUES ET MESURES SOUS-SECTORIELLES PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL

| Sous-secteur | Objectifs spécifiques | Stratégies spécifiques | Mesures | Echéance |
|--------------------|---|--|---|---|
| Agriculture | <p>Conformément au Document Cadre de Politique Economique (DCPE) les objectifs globaux de la Politique Agricole et Alimentaire consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le cadre de vie en milieu rural - augmenter le revenu des paysans - professionnaliser les producteurs - exploiter les ressources naturelles suivant le concept de développement durable (protéger l'environnement) - promouvoir une politique d'ouverture des marchés - renforcer/améliorer l'intervention et la performance du Ministère de l'Agriculture conformément aux fonctions redéfinies de l'Etat - consolider le rôle de l'Agriculture dans la problématique de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> - accélération dans la transparence du processus de désengagement définitif de l'Etat en tant qu'opérateur direct pour asseoir une économie de marché capable d'assurer l'optimum économique - intégration et coordination des programmes et des investissements dans le secteur agricole - réhabilitation et extension des infrastructures en matière de communication, production, stockage, transformation - promotion des infrastructures associatives et participatives - valorisation et utilisation optimale des ressources humaines - valorisation et utilisation des ressources naturelles et leurs sous-produits (compost, énergie renouvelable, ...) - décentralisation/déconcentration des pouvoirs de décision, de gestion et déconcentration des ressources budgétaires ainsi que renforcement des structures régionales - orientation des investisseurs en général, et des jeunes en particulier, vers les zones à haute potentialité agricole, tout en tenant compte des équilibres régionaux afin d'en tirer le maximum de profit - prise en considération des spécificités du secteur agricole en matière d'investissement, de sécurité et de financement (désenclavement des zones à haute potentialité) - dynamisation du mouvement mutualiste d'épargnes et de crédit - amélioration de la productivité en conformité avec la politique de préservation de l'environnement - diversification des produits d'exportation et de promotion des produits de substitution aux importations - spécialisation régionale progressive en fonction des avantages comparatifs - suivi de l'administration et de l'utilisation des ressources affectées par l'Etat à la mise en œuvre de la politique, dans le respect des législations et réglementations | <ul style="list-style-type: none"> - Restructurer le département ministériel chargé du développement rural : <ul style="list-style-type: none"> - Allègement des services centraux et renforcement des services décentralisés - Renforcement des services de surveillance et contrôle - Renforcement de la fonction de suivi et statistique - Analyse macro-économique du secteur agro-rural - Bilan fiscal du secteur agro-rural - Fixation limite maximale de résidus (LMR) sur fruits et légumes - Etude diagnostic sur les OP - Renforcement des filières de distribution (produits phyto) et du suivi phytosanitaire - Formulation de la politique nationale en matière de système de culture agrobiologique - Diffusion des techniques de semis direct - Réseau surveillance phytosanitaire et d'information (pesticides.) - Formulation d'une politique de mécanisation agricole - Sélection des périmètres à réhabiliter selon des critères définis - Mise en place d'un budget d'intervention sur les ouvrages non transférables aux AUE | <p>Déc. 2002</p> <p>Jun 2002</p> <p>Jun 2002</p> <p>Déc. 2002</p> <p>Jun 2002</p> <p>Jun 2002</p> <p>Jun 2001</p> <p>Déc 2001</p> <p>Déc 2003</p> <p>Déc 2001</p> <p>Déc 2003</p> <p>Jun 2003</p> <p>Jun 2002</p> <p>Déc 2001</p> <p>Déc 2002</p> |
| Elevage | <ul style="list-style-type: none"> - atténuer la dégradation des ressources - mieux gérer les ressources naturelles - améliorer les performances du secteur élevage | <ul style="list-style-type: none"> - gestion rationnelle des feux de pâturage - restauration des surfaces pastorales - préservation des ressources animales existantes - lutte contre la mortalité des veaux - lutte contre les maladies - inventaire des ressources naturelles liées à l'élevage et suivi périodique à la fois des ressources et de la dynamique - gestion rationnelle des stocks - appui à la professionnalisation du secteur élevage - renforcement du processus de privatisation de la profession vétérinaire - encouragement de la gestion communautaire des ressources - ajustement de la taxation et instauration d'un fonds de dév de l'Elevage - création d'un environnement socio-économique favorable - assurance de la sécurité foncière aux éleveurs - amélioration de la conduite de l'Elevage - participation aux activités de recherche - augmentation du potentiel zoo-économique - Contrôle des produits de l'Elevage : qualité et normes - mise en place des infrastructures permettant l'exportation des produits répondant aux normes (abattoirs) | <ul style="list-style-type: none"> - Restructurer le département ministériel <ul style="list-style-type: none"> - Allègement des services centraux - Renforcement des services de surveillance et contrôle - Renforcement des services décentralisés - Renforcement de la fonction de suivi et statistique - Régularisation du fonds de promotion de l'élevage - Clarification des conditions concernant les vétérinaires privés - Poursuite de la privatisation de la profession vétérinaire - Amélioration des infrastructures d'abattage - Modification des modes de gestion des structures d'abattage - Gestion participatives de zones apicoles et séréricoles - Développement de l'hydraulique pastorale | <p>Déc. 2002</p> <p>Jun 2002</p> <p>Jun 2002</p> <p>Déc. 2002</p> <p>Déc 2002</p> <p>Déc 2001</p> <p>Déc 2002</p> <p>Jun 2003</p> <p>Déc 2002</p> <p>Déc 2002</p> <p>Déc 2003</p> |
| Pêche et | - contribuer à l'augmentation | * Développement de la production et des services destinés à l'exportation par : | - élaboration du projet de loi sur ressources humaines | Déc 2001 |

| Sous-secteur | Objectifs spécifiques | Stratégies spécifiques | Mesures | Echéance |
|--------------------------------|--|---|--|--|
| ressources halieutiques | <ul style="list-style-type: none"> - des recettes en devises pour le pays - participer à la satisfaction des besoins alimentaires - participer à la lutte contre la pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> - le développement de la crevetteculture - l'élargissement de la gamme des espèces exportées - la maximisation des profits tirés de la pêche étrangère - la maximisation des recettes en devises, par une meilleure valorisation des captures et des produits aquacoles - l'adaptation des infrastructures pour l'exportation des produits halieutiques et aquacoles * Amélioration de la gestion et soutien aux pêcheurs traditionnels par : <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de la connaissance des ressources halieutiques - l'amélioration des systèmes d'aménagement des pêcheries - la protection de l'environnement marin, côtier et lacustre - l'assistance à l'auto-développement des pêcheurs - le suivi et le contrôle du fonctionnement du secteur - l'adaptation de la formation aux besoins secteurs - l'amélioration de la coordination des interventions dans le secteur - le suivi du plan national et l'élaboration des plans régionaux * Intensification de la collecte et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour le marché local par : <ul style="list-style-type: none"> - l'intensification de la collecte et de la commercialisation des poissons de la pêche traditionnelle - la participation plus importante de la pêche artisanale et industrielle dans le ravitaillement du marché intérieur - la promotion de la pisciculture - le développement des infrastructures de collecte et de commercialisation | <ul style="list-style-type: none"> - élaboration du projet de loi sur aquaculture et crevettes - plan de gestion des ressources marines - constitution de réserves aquacoles propices à l'aquaculture de crevettes - transfert de gestion de ressources marines - plan d'aménagement de zones pilotes (pêche) | <ul style="list-style-type: none"> - Déc 2001 - Déc 2003 - Déc 2003 - Déc 2001 - Déc 2001 - Dec 2001 |
| Eaux et Forêts | <ul style="list-style-type: none"> - accroître les superficies boisées - rationaliser la gestion des forêts existantes - limiter les surfaces incendiées et celles défrichées pour les cultures temporaires - définir un plan d'aménagement des bassins versants - consolider la mise en application de la réglementation des zones naturelles protégées - satisfaire la demande en combustions domestiques - promouvoir l'extension des écosystèmes locaux et régionaux en vue d'assurer un réseau de microclimats favorables à la stabilisation du climat général de Madagascar - préserver l'équilibre biologiques dans les écosystèmes forestiers afin de prévenir la disparition de la biodiversité nationale | <ul style="list-style-type: none"> - restauration du sens de la discipline et du devoir des agents par une meilleure conception de la démocratie - décentralisation effective et déconcentration de l'Administration forestière - initiation à la programmation régionale - gestion rationnelle des moyens mis à la disposition des services - mise en confiance du public vis-à-vis du secteur et consolidation d'un esprit d'honnêteté morale - intensification des opérations de reboisement par la propagation des pépinières forestières et la promotion des reboisements villageois et collectifs - publicité et actions promotionnelles par : <ul style="list-style-type: none"> * la normalisation des produits primaires et semi-finis de la forêt * les mesures et dispositions améliorant la collecte, la culture et l'exportation des plantes médicinales * les mesures pour la sauvegarde des peuplements naturels de ces plants * les mesures ne faveur des installations de PMI/PME pour l'exploitation et l'exportation des produits forestiers - rationalisation et amélioration des systèmes d'exploitation forestière par : <ul style="list-style-type: none"> * une meilleure organisation des exploitations forestière en fonction des besoins nationaux et régionaux en bois et des possibilités des massifs forestiers exploitables * la diffusion des améliorations techniques et des progrès dans l'équipement, pour valoriser les productions * la promotion d'industries forestières * la réhabilitation et le développement des infrastructures, notamment routières, nécessaires à l'essor des exploitations forestières | <ul style="list-style-type: none"> - Equité de la répartition des recettes / région (forêt) - Décret sur les fonds forestiers (FFN) - Elaboration de plans de valorisation des filières (bois) - Transfert de gestion des forêts avec plan d'aménagement - Cantonnement des exploitations forestières - Zonage des écosystèmes forestiers (2 M. ha) - Mise en œuvre des schémas d'aménagement | <ul style="list-style-type: none"> - Déc 2005 - Déc 2001 - Déc 2003 - Déc 2002 - Juin 2003 - Déc 2001 - Juin 2002 |
| Environnement | La politique de l'Environnement consiste à garantir la pérennité et la | <ul style="list-style-type: none"> - définition des orientations concrètes et des objectifs pratiques de mise en œuvre de la Charte de l'Environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Projet de loi sur le droit d'accès aux ressources biologiques - Projet de loi sur la propriété intellectuelle | <ul style="list-style-type: none"> - Déc 2002 - Déc 2002 |

| Sous-secteur | Objectifs spécifiques | Stratégies spécifiques | Mesures | Echéance |
|--------------|---|---|---|--|
| | qualité du cadre naturel de vie et de développement durable du pays dans toutes ses composantes humaines et biologiques | <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un plan directeur de l'environnement à l'horizon d'une génération tout en y incorporant les plans et programmes en cours (PE2) - suivi du PE2 en veillant à ce que le concept de tutelle de l'administration évolue vers le concept de la supervision des programmes et projets - élaboration en liaison avec les départements concernés d'une réglementation moderne et réaliste visant au respect de l'environnement ; les études d'impact devenant dès lors partie ordinaire du cadre légal et réglementaire en vigueur - promotion de la responsabilisation de la population et des opérateurs économiques et de leur participation dans le domaine de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Adoption et application de (i) la stratégie nationale de gestion de la biodiversité (ii) la gestion intégrée des zones côtières (iii) des lois sur les droits de propriétés intellectuelles/droits d'accès aux ressources biologiques - Application du Code de gestion des Aires Protégées (COAP) - Mise en œuvre des conventions internationales avec les comités techniques nationaux | <p>Déc 2002</p> <p>Déc 2001 Déc 2002</p> |

Politiques transversales

| Sous-secteur | Objectifs spécifiques | Stratégies spécifiques | Mesures | Echéance |
|--|--|--|--|---|
| Régime foncier | <ul style="list-style-type: none"> - satisfaire les besoins en terre - assurer la maîtrise foncière - rationaliser la gestion et la conservation du patrimoine foncier - garantir la sécurité foncière - assurer la répartition équilibrée de la population en vue d'une meilleure maîtrise de la mise en valeur des terres, lui procurant un revenu minimum entraînant sa participation à l'économie de marché | <ul style="list-style-type: none"> - accès facile des nationaux sans terre à la propriété - accélération de la procédure d'accession à la propriété et la délivrance de titres - constitution d'une base de données foncières fiables pour information - optimisation de la conservation des documents fonciers - décongestion des zones surpeuplées en répartissant les terres nouvelles à potentialité agricole en tenant compte des superficies de référence et en professionnalisant le métier l'agriculteur - identification des zones de départ et d'accueil prioritaires - migration spontanée à favoriser - adaptation des services fonciers aux missions qui leur seront confiées | <ul style="list-style-type: none"> - Restructurer le département ministériel chargé du développement rural : <ul style="list-style-type: none"> - Allègement des services centraux et renforcement des services décentralisés - Renforcement des services de surveillance et contrôle - Renforcement de la fonction de suivi et statistique - Restructuration de la DGDSF - Préparation du Programme Foncier National - Mise en œuvre du Programme Foncier National - Titrage des terrains reboisés pour assurer la sécurité foncière des reboiseurs - Faire prendre en compte l'aspect élevage dans la réflexion sur le foncier (gestion des parcours) - Adaptation des du SFR, SFI et SFO aux aménagements et périmètres irrigués - Révision du code foncier - Clarification des conditions concernant les géomètres assermentés | <p>Déc. 2002 Juin 2002 Juin 2002 Déc. 2002</p> <p>Juin 2002 Déc 2004 Juin 2002 Juin 2004 à 2015 Déc 2002</p> <p>Déc 2002</p> <p>Déc 2002</p> <p>Déc 2005 Déc 2001</p> |
| Recherche pour le Développement Rural | <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les conditions de vie de la population, en particulier en assurant la sécurité alimentaire - améliorer la productivité des producteurs dans les domaines intéressant les secteurs importants de l'économie nationale - rechercher les techniques permettant de valoriser au mieux les ressources disponibles (sols, eau, force de travail, connaissances techniques locales, ressources financières) - promouvoir le transport rural et l'énergie rurale (micro-centrale hydroélectrique, énergie solaire, ...) - améliorer la santé humaine (collaboration avec les tradi-praticiens, ...), animale (vaccination, aviculture villageoise, ...) - améliorer le système d'information - protéger l'environnement - contribuer au développement intégré des régions | <ul style="list-style-type: none"> - capitalisation et coordination des diverses actions de recherche en matière de développement rural et de recherche agricole en particulier - centralisation des efforts de recherche sur les besoins réels du développement, ceux perçus par les producteurs comme ceux, moins bien perçus, mais nécessaires pour assurer un développement durable - régionalisation de la recherche pour mieux tenir compte des problématiques locales - création d'acropoles, permettant : la création d'un environnement institutionnel favorable, le renforcement de la coopération scientifique internationale et le développement des partenaires avec les opérateurs économiques - permanence du financement de la recherche : participation de l'Etat et des régions, fonds de soutien, fondations de recherches, prélèvements sur certains produits | Cf. autres départements techniques | |

| | | | | |
|-----------------------------|---|--|---|--|
| | - et, compte tenu des contraintes budgétaires, définir des approches de recherche efficaces donnant des résultats rapides au moindre coût | | | |
| Transport rural | Améliorer progressivement les conditions de production et de commercialisation par les mesures de renforcement et de sécurisation du réseau d'infrastructures de désenclavement | <ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation et entretien, en priorité, des voies de desserte agricoles, en privilégiant les zones de grande production et celles à haut potentiel productif - décentralisation des programmes routiers avec la responsabilisation et la participation des collectivités décentralisées dans le financement et l'entretien des infrastructures routières - promotion du micro-entreprenariat capable de contribuer efficacement à l'entretien des voies de desserte agricole - renforcement du système du fonds d'entretien routier (FER) | <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les modalités de mobilisation du FER pour les communautés locales - Impliquer les opérateurs économiques dans les travaux d'entretien (Charte routière, péage...) - Classification des voies de communication pour appuyer leur réhabilitation et organiser leur modalité d'entretien - Mise en place d'un dispositif de désenclavement des zones (pêche) - Electrification des zones rurales | <p>Déc 2001</p> <p>Déc 2002</p> <p>Déc 2001</p> <p>Déc 2001</p> <p>Déc 2004</p> |
| Finances rurales | <ul style="list-style-type: none"> - assurer un accès commode et égal de tous les exploitants au crédit rural - satisfaire les besoins de financement du monde rural aussi bien les besoins productifs et économiques que les besoins sociaux | <ul style="list-style-type: none"> - diversification des systèmes et instruments financiers pour satisfaire les besoins variés des producteurs situés dans les conditions agro-écologiques et socio-économiques différentes - amélioration de l'organisation et des méthodes d'intervention du secteur bancaire en milieu rural en se basant sur une forte décentralisation et simplification des procédures - soutien aux institutions bancaires dans leur recherche de capital-risques pour le financement des petits exploitants - promotion de systèmes mutualistes d'épargne et de crédit ou d'autres systèmes alternatifs pour les producteurs non éligibles aux crédits bancaires | | |
| Sécurité alimentaire | - réduire d'une façon durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition, particulièrement dans les zones vulnérables | <ul style="list-style-type: none"> - augmentation et stabilisation de l'offre de produits alimentaires - amélioration de l'accès aux produits alimentaires - amélioration de la consommation alimentaire | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des prévisions météorologiques - Utilisation des prévisions météorologiques - Exécution de programmes rationnels de redressement et de développement après urgence - Organiser la gestion de l'aide alimentaire d'urgence - Elaboration d'une Stratégie Nationale de gestion des risques et des catastrophes - Mise en place d'un fonds de réparation rapide des dégâts cycloniques - Renforcement du système d'information en temps réel | <p>Juin 2002</p> <p>Juin 2002</p> <p>Déc 2001</p> <p>Juin 2002</p> <p>Juin 2002</p> <p>Juin 2002</p> |